



Bulletin de préconisation n°14 du 31/08/22

Réalisé par le :

CENTRE TECHNIQUE

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE:

Sur le site internet de France Olive : http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique des vergers

Il est important de rester vigilant aux besoins en eau de vos arbres, car ils sont en période de lipogenèse. Afin de vous aider dans vos prises de décision, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie le bulletin technique <u>Eau'live</u>.



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°14, malgré une légère augmentation sur la majorité des secteurs, les captures et les dégâts restent faibles exceptés dans les Alpes-Maritimes où ils sont en forte hausse. Suivant les conditions climatiques et le suivi de la dynamique de vol de la mouche de votre secteur, restez très vigilant et soyez prêt à intervenir si nécessaire.



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°14, le risque évalué est assez hétérogène en fonction des situations et va de faible à modéré (66, 11, 34, 30, 04, 26,) jusqu'à fort (83, 06). Les précipitations annoncées et l'abaissement des températures entrainent une augmentation du risque de contamination par les maladies fongiques sur certains secteurs. Soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des épisodes pluvieux ou humides.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'Olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'Olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°11/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



















Gestion hydrique des vergers

Suivant votre situation et vos parcelles (caractéristiques pédologiques, historique de précipitation/irrigation, prévisions météorologiques etc.) il est important de raisonner les apports d'eau en fonction de l'état de stress du verger et de sa durée (fort stress = feuille en cuillère, etc.) mais aussi du niveau des dernières précipitations. Pensez à regarder l'humectation de vos sols (à la main) pour évaluer les efficacités des précipitations, car selon l'intensité des précipitations et de l'état de sécheresse du sol, l'eau ne pénètre pas toujours.

Avant toute action d'irrigation, pensez à vous renseigner sur les alertes sécheresses et les potentiels arrêtés préfectoraux concernant le prélèvement de l'eau, qui pourraient être en place dans votre secteur. Vous pouvez consulter la carte des arrêtés et les restrictions de prélèvements en vigueur sur le <u>site du ministère de la transition écologique</u>.

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Le bulletin Eau'live N°6 et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles depuis le 25 août sur les site de de France Olive, BRL et SCP.



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°14, malgré une légère augmentation sur la majorité des secteurs les captures et les dégâts restent pour l'instant relativement faibles excepté dans les Alpes-Maritimes où ils sont en forte hausse. Dans toutes les régions, de la dalmaticose a été observée sur certaines parcelles. Ces symptômes résultent très probablement de piqures de la mouche ayant eu lieu en début de saison sur des vergers mal ou non protégés. Vous trouverez plus d'informations sur cette maladie dans le BSV n°14.

Évaluation du risque

Le risque évalué d'après le BSV n°14, est très hétérogène et va de faible à modéré (66, 11) à très fort (06). Cette évaluation prend notamment en compte la situation climatique ainsi que le niveau des captures et des dégâts.

Pour connaître la situation précise de la dynamique de vol des mouches sur vos parcelles il est fortement conseillé, si ce n'est pas encore le cas, de mettre en place un système de piégeage et d'effectuer des relevés de façon régulière au minimum une fois par semaine.

Vous trouverez plus de précisions sur les méthodes de suivi et d'évaluation du risque dans le <u>BSV oléiculture n°9 du 22 juin 2022</u> et l'<u>InfOlive n°10 du 7 juillet 2022</u>.

Malgré des captures faibles et des températures encore relativement élevées sur la majorité des secteurs, nous vous conseillons de rester très vigilant et de vous tenir prêt à intervenir si nécessaire.



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.





Préconisations

Si votre évaluation vous amène à l'estimation d'un risque élevé, et qu'aucune protection n'est encore en place, il peut être nécessaire de positionner un traitement pour protéger votre récolte. Les tableaux ci-dessous récapitulent les spécialités autorisées sans certiphyto.

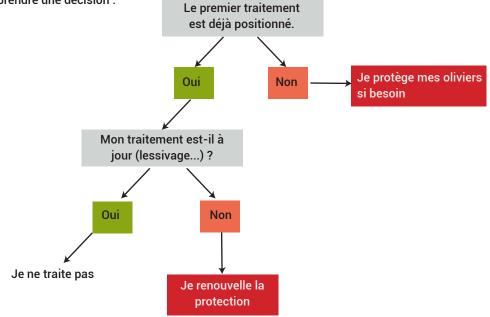
STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE					
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques	
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60kg/ha (1 ^{ere} application)	6	1ère application à 50 à 60 kg/ ha dès que les olives sont attractives Renouvellement à 30 Kg/ha en fonction de la dynamique des mouches, du lessivage par les précipitations (20 mm), de l'érosion par le vent et du grossissement du calibres des olives.	

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile :

- Les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent.
- Pour optimiser la couverture de la frondaison, vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25Kg/ha et appliquer dans un sens, puis en sens inverse.

Une fois votre protection mise en place, selon votre situation il est peut-être nécessaire de renouveler votre application. Le schéma suivant peut vous aidez à prendre une décision :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud — Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.





Vous pouvez également mettre en place une stratégie de piégeage massif en complément d'une protection à l'argile (suivant votre situation).

Avantages	Inconvénients
 Diminue le nombre de mouches de l'olive N'utilise pas d'insecticide Moindre coût Efficace Facile à fabriquer 	 Peut être lourd à installer suivant le nombre de piège (1 piège par arbre) L'efficacité diminue quand la population de mouche de l'olive est élevée

Suivant votre situation, nous vous conseillons de mettre en place ou de renouveler les barrières minérales si elles ont été lessivées, afin d'anticiper une brusque augmentation des captures qui indiquerait un risque très élevé d'attaque de la mouche. Important : Il est possible de coupler les applications de barrière minérale contre la mouche avec celle d'un produit à base de cuivre contre les maladies du feuillage.



Observations

D'après le BSV n°14, le risque évalué est assez hétérogène en fonction des situations et va de faible à modéré (66, 11, 34, 30, 04, 26, 84) à fort (83, 06). Soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des risques de contaminations lors d'épisodes pluvieux ou humide.



L'absence de symptôme de signifie pas qu'il n'y a pas eu de contamination et qu'il n'y a pas de champignon dans la feuille. Les deux maladies ont en effet une phase d'incubation plus ou moins longue entre la contamination et la sporulation (apparition des symptômes). Un test soude, expliqué plus bas, peut vous permettre d'estimer l'inoculum présent dans les feuilles mais non visible.

Des contaminations peuvent avoir lieu lors d'épisodes humides ou pluvieux, d'autant plus depuis que les températures ont significativement baissé.

Évaluation du risque

Le modèle œil de paon utilisant les données météorologiques du réseau de stations du CRIIAM sud, prend en compte les précipitations et permet une estimation par secteur, du nombre d'épisodes potentiellement contaminants qui ont eu lieu depuis le 22 juin, représentée sur la carte ci-après.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



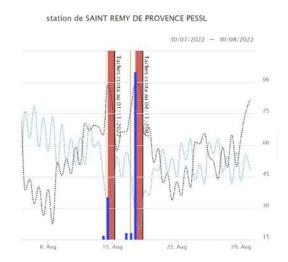




Ces informations sont issues uniquement de données agrométéorologiques et sont donc à adapter à votre situation. En effet, l'estimation du nombre d'épisodes potentiellement contaminant est lié à un modèle informatique qui établit des conditions favorables de contamination mais qui ne sont valables uniquement dans les vergers en présence d'inoculum et en l'absence de protection.

Il est possible qu'en ce moment vous observiez des symptômes apparaître sur vos feuilles. Si c'est le cas, ils résultent certainement d'une contamination qui a eu lieu au mois de Juin.

Un zoom sur le secteur de Saint Rémy de Provence nous informe grâce au modèle œil de paon, que deux épisodes contaminants ont eu lieu le 15 et 18 août (barre rouge sur le graphique) suite aux précipitation enregistrées à ces deux dates. Le modèle prévoit qu'après incubation dans les feuilles, une sortie de symptôme (nouvel inoculum) sera visible respectivement au 1^{er} et 4 novembre.

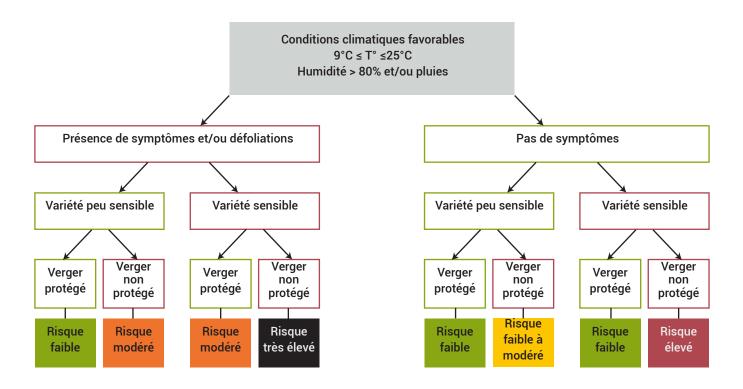


Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schéma d'aide à l'estimation du risque de contaminations :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud — Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

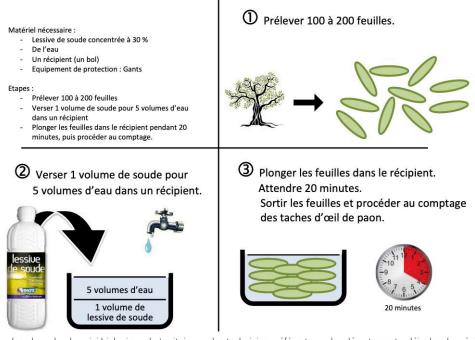






Attention : Tous les risques sont à ajuster en fonction de la protection mis en place, de la pression fongiques au sein de votre verger, mais également de la santé globale de vos arbres.

Pour vous aider à évaluer le risque, Il vous est également possible de réaliser un test soude sur les feuilles de l'année en cours, afin de révéler l'inoculum en incubation présent dans les feuilles mais non visible. Nous mettons à votre disposition le protocole suivant, aussi disponible sur le site de France Olive :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.





Préconisations

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage eu printemps, il faut renouveler vos couvertures afin de protéger les jeunes pousses de cette année. Les conditions climatiques actuelles et à venir peuvent entrainer, suivant votre situation, une augmentation du risque de contamination par ces deux maladies.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une action principalement préventive, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (précipitations notamment).

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 en cliquant sur le lien suivant : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf

- Les cuivres :

Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application (avec un maximum de 28kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 sans certiphyto : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf



France Olive organise un webinaire sur la thématique des maladies du feuillage de l'olivier, qui se déroulera ce vendredi 2 septembre 2022 à 13h30. L'information est diffusée sur plusieurs plateformes et une inscription est nécessaire pour participer. Pensez donc bien à vous inscrire!

Lien pour l'inscription: https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_8BTSylw5TXSBPJFU6RLIOA



INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier. 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 66 08 19 34 / 06 25 09 63 76 Responsable d'expérimentation : Arnaud ZICOT – a.zicot@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 82 85 65 24